

parties de l'Empire de se prononcer sur la nature et l'importance des moyens de défense,

la responsabilité première de chaque partie de l'Empire concerne la défense de son propre territoire.

Cette déclaration était basée sur un rapport soumis en 1923 par le sous-comité des chefs d'état-major du comité de la défense impériale et dans lequel il était dit :

C'est au gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni qu'incombe la plus large part de responsabilité pour le maintien des communications entre les diverses parties du Commonwealth.

Et aussi :

Il incombe à chacun des divers dominions de protéger son territoire et son commerce côtier contre toute agression, jusqu'à l'arrivée de secours du dehors.

Y a-t-il quoi que ce soit dans cette résolution que les honorables députés puissent désapprouver? La conférence impériale de 1926 établit le principe suivant :

On a franchement reconnu que dans cette sphère (la politique extérieure), comme dans celle de la défense, la plus grande part de responsabilité incombe maintenant et doit pour quelque temps continuer d'incomber au gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne.

Quoi qu'il en soit, tous les Dominions sont engagés jusqu'à un certain point, et quelques-uns dans une large mesure, dans la conduite de relations extérieures, particulièrement ceux qui ont des pays étrangers à leurs frontières. . . la directive fondamentale du débat de ce problème doit être que ni la Grande-Bretagne ni les Dominions ne peuvent être contraints à accepter les obligations actives, sauf de l'assentiment défini de chacun de leurs gouvernements.

Peut-on s'opposer à ces résolutions? Je certifie qu'aucune résolution ne pourrait aller aussi loin que celles-ci au sujet de toute demande qui pourrait être faite au Canada à la prochaine conférence impériale.

On a beaucoup parlé du discours prononcé par sir Samuel Hoare. Est-ce que des remarques faites par un membre du Parlement anglais peuvent engager le Parlement canadien? Il est heureux pour l'Angleterre que certains discours prononcés ici ne l'engagent en rien. Il en est de même pour tous les parlements quel que soit l'endroit où le discours est prononcé. Heureusement, ceux qui font partie du Commonwealth des nations britanniques peuvent dire à peu près tout ce qu'ils veulent, mais nous ne sommes pas liés par ce qu'un autre peut dire. Une conférence impériale à Londres ne diffère pas au point de vue des engagements qui peuvent être pris, des conférences du dominion et des provinces qui se tiennent ici. Certains membres du Parlement ont fait sur les mesures qui pourraient être prises à une de ces conférences des remarques qui n'ont pas

[Le très hon. Mackenzie King.]

eu l'heur de plaire à certains gouvernements et à certains premiers ministres provinciaux. Mais ils ne se sont trouvés liés d'aucune façon par ce que l'on y a dit. Ils y ont trouvé à redire ou ils y ont acquiescé, à leur gré. Voilà exactement la position dans laquelle se trouvera le Gouvernement lorsqu'il confèrera avec les autres gouvernements à la conférence impériale. Toutefois, il est évident que les appréhensions et doutes de quelques honorables députés sont venus aux oreilles de ministres du gouvernement britannique, et que ces derniers ont constaté que certains députés qui siègent dans cette enceinte craignent que le programme de défense de la Grande-Bretagne engage de quelque façon le Canada, actuellement ou pour l'avenir. Les ministres de la couronne n'ont pas été lents à préciser hors de tout doute qu'il appartient à chacune des différentes nations de l'Empire britannique d'arrêter son propre programme de défense. La première de ces déclarations ministérielles, qui ne laisse subsister aucun doute, est celle du chancelier de l'Échiquier, le très honorable Neville Chamberlain. Voici ce que M. Chamberlain, après avoir souligné le fait que le Royaume-Uni dépendait des pays d'outre-mer pour ses approvisionnements, ce qui faisait porter aux forces britanniques la responsabilité toute spéciale, particulièrement à la marine, d'assurer la liberté des communications, a déclaré à la Chambre anglaise, le 17 février :

Il est parfaitement vrai que nous dépendons dans une large mesure, pour notre approvisionnement en choses essentielles, des Dominions et à ce point de vue, la dispersion des Dominions dans le monde impose un devoir spécial à la flotte. En ce qui regarde les dominions nous n'avons pas l'intention de les inviter à contribuer à un fonds commun. En réalité, les dominions ont déboursé de fortes sommes pour perfectionner et améliorer leur propre défense et c'est là leur contribution au fonds commun. Cependant, à ce que je sais, il n'y a pas d'autre forme de contribution en discussion pour l'instant.

Mais c'était même trop pour l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis). Dans son discours d'hier, l'honorable député a cité cette déclaration, puis s'est écrié : "Ainsi, vous constatez donc qu'il existe un fonds commun". Voici les paroles de M. Chamberlain que l'honorable député a citées :

En ce qui regarde les dominions, nous n'avons pas l'intention de les inviter à contribuer à un fonds commun. En réalité les dominions ont déboursé de fortes sommes...

Des membres: Votre temps est expiré.

M. MacInnis: Puis-je finir cette citation?

Le très hon. Mackenzie King: Oui; qu'on permette à l'honorable membre de terminer.

M. MacInnis: Je reprends et poursuis la citation:

En réalité, les dominions ont déboursé de fortes sommes pour perfectionner et améliorer leur propre défense et c'est là leur contribution au fonds commun. Cependant, à ce que je